Patrimoine canadien | Canadian Heritage

Canada

Bulletin 41-42

Mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*
Développement des communautés et promotion du français et de l'anglais

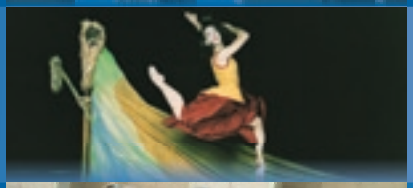

L'effet structurant des institutions fédérales 8

Culture : des expressions de plus en plus fortes, et de plus en plus appréciées 13

Société – Œuvrer pour l'épanouissement de tous 16

Économie – Contribuer à l'essor des CLOSM 19

Volume 15, numéro 2, hiver 2009-2010
www.patrimoinecanadien.gc.ca/bulletin41-42

Dans ce numéro…

3 **Mot de l'équipe du *Bulletin 41-42***

4 **Jeux d'hiver de Vancouver 2010** *Avec la collaboration de Patrimoine canadien*

5 **La *Loi sur les langues officielles* a 40 ans : aperçu de l'évolution législative du bilinguisme officiel** *Avec la collaboration d'Hélène Asselin, Patrimoine canadien*

6 **Mots croisés sur l'évolution des langues officielles** *Avec la collaboration de Patrimoine canadien*

7 **Du Plan d'action à la Feuille de route – Des progrès significatifs, un avenir prometteur** *Avec la collaboration du Secrétariat des langues officielles, Patrimoine canadien*

L'effet structurant des institutions fédérales

8 Travailler en amont des initiatives grand public *Avec la collaboration de Patrimoine canadien (région de l'Atlantique)*

8 Depuis onze ans, un pont indispensable entre les ministères et les communautés franco-albertaines *Avec la collaboration de Patrimoine canadien (région de l'Ouest)*

9 Le service est offert dans les deux langues officielles : il faut le dire! *Avec la collaboration de l'Agence des services frontaliers et de Patrimoine canadien*

9 Les 3e Zones théâtrales – Tout un succès! *Avec la collaboration du Centre national des arts et du Conseil des Arts du Canada*

10 Engagé à leurs côtés depuis 16 ans – RHDCC appuie le développement économique communautaire et l'employabilité des CLOSM *Avec la collaboration de Ressources humaines et Développement des compétences Canada*

10 Santé : des avancées importantes dans un domaine essentiel *Avec la collaboration de Santé Canada*

11 Les champions des langues officielles se retrouvent à Kingston *Avec la collaboration du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Conseil du Réseau des champions des langues officielles*

11 Dans l'ensemble de la fonction publique fédérale – Le 2e jeudi de septembre, « Journée de la dualité linguistique » *Avec la collaboration du Conseil du Réseau des champions des langues officielles*

12 Trois questions à Daniel J. Caron *Avec la collaboration de Daniel J. Caron, Bibliothèque et Archives Canada*

Culture : des expressions de plus en plus fortes, et de plus en plus appréciées

13 Deux nouveaux programmes pour élargir le rayonnement des artistes et la portée de leurs œuvres *Avec la collaboration de Patrimoine canadien*

13 Des visiteurs bien accueillis par la Commission de la capitale nationale – Bienvenue dans notre pays bilingue! *Avec la collaboration de la Commission de la capitale nationale*

14 Accompagner la création, une production à la fois *Avec la collaboration de Téléfilm Canada*

14 Des laboratoires où le théâtre grandit *Avec la collaboration du Centre national des Arts*

14 Pour mieux faire connaître le cinéma d'ici *Avec la collaboration de Patrimoine canadien*

15 Signature d'une nouvelle Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne *Avec la collaboration de Patrimoine canadien*

15 Les 35 ans du Studio Acadie de l'Office national du film du Canada – Naissance d'un cinéma acadien et ouverture sur le monde *Avec la collaboration de l'Office national du film du Canada*

Société – Œuvrer pour l'épanouissement de tous

16 L'Agence de la santé publique du Canada aide les communautés à assurer leur avenir *Avec la collaboration de l'Agence de la santé publique du Canada*

16 La gouvernance communautaire au service du développement des minorités linguistiques *Avec la collaboration du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada*

17 40 ans d'initiatives en éducation – Un bilan dont il faut être fier! *Avec la collaboration de Patrimoine canadien*

17 Postes Canada, partenaire en alphabétisation *Avec la collaboration de Postes Canada*

18 Le Portail linguistique du Canada, accessible gratuitement – À ajouter à vos favoris! *Avec la collaboration de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*

18 Mieux comprendre pour mieux agir : l'apport de Statistique Canada *Avec la collaboration de Statistique Canada*

19 Un nouveau bulletin sur les langues officielles à la GRC *Avec la collaboration de la Gendarmerie royale du Canada*

Économie – Contribuer à l'essor des CLOSM

19 Brancher les CLOSM, un succès d'Industrie Canada *Avec la collaboration d'Industrie Canada*

20 L'apprentissage de la langue pour favoriser l'intégration des immigrants *Avec la collaboration de Citoyenneté et Immigration Canada*

20 Développement économique des CLOSM du Nord – Le changement dans la continuité *Avec la collaboration du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et de l'Agence canadienne de développement économique du Nord*

Mot de l'équipe du *Bulletin 41-42*

L'année 2009 a été marquée par le 40e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*. Comme tous les anniversaires importants, celui-ci a été l'occasion de retours en arrière, de bilans, et d'appréciation du chemin parcouru.

Actualité oblige, la page du ministre James Moore qui ouvre ce Bulletin témoigne bien, à travers le prisme des initiatives prises pour donner au français la place qui lui revient aux Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver 2010, de la diversité des actions gouvernementales qui concrétisent depuis 40 ans la mise en œuvre de la *Loi.*

Mais au-delà de ce foisonnement, des lignes de force émergent : elles nous ont amenés à regrouper les articles qui composent le présent numéro le long de quatre axes majeurs. Dans un premier temps, pour bien camper notre sujet, deux textes à portée plus générale retracent le chemin parcouru depuis 1969. Puis nous avons voulu mettre en évidence le rôle structurant des actions des différents ministères et agences : appuyer un symposium, organiser une rencontre nationale, mettre en place un fonds d'habilitation sont autant d'interventions essentielles qui rendent de nouveaux projets possibles.

La lecture des textes qui portent ensuite sur des activités culturelles témoigne du fait que la création, tout autant que de solitude, se nourrit de rencontres. D'où l'importance de ces initiatives qui permettent aux artistes et aux artisans des communautés de langue officielle en situation minoritaire de sortir de leurs milieux d'origine, d'échanger, de confronter leurs visions du monde, de rencontrer d'autres publics. Les propositions que nous avons retenues dans la section « société » qui constitue le troisième axe font ressortir les priorités qui sont d'abord celles des communautés et en particulier la langue, et les enfants. Enfin, les textes consacrés aux projets économiques témoignent de la vitalité même de communautés qui ne demandent qu'à continuer à se développer.

Nous aimerions terminer en remerciant, encore une fois, tous ceux et celles qui dans les ministères et agences nous proposent des sujets, des angles et des textes. Les efforts dont vous témoignez sont essentiels, nous comptons sur vous pour les faire connaître.

Bonne lecture!
L'équipe du *Bulletin 41-42*

SAVIEZ-VOUS QUE?

- De 2002 à 2006, la proportion de Canadiens qui sont d'avis que les deux langues officielles sont un élément important de l'identité canadienne est passée de 56,5 % à 62 %.
- En 2006, 69 % des Canadiens étaient d'avis que le fait de parler les deux langues améliore les possibilités d'emplois et d'affaires pour tous. Cette proportion se situait à 66 % en 2002.
- 65 % des Canadiens considèrent que la dualité linguistique est une source d'enrichissement culturel. Cette proportion est de 73 % chez les jeunes de 18 à 29 ans.
- 70 % des Canadiens croient que le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer dans la protection et la promotion du français au sein de la société canadienne. Chez les jeunes, cette proportion atteint 82 %.
- 81 % des Canadiens considèrent important que leurs enfants aient la possibilité d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde.

(Données de l'enquête de Patrimoine canadien, *Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles* réalisée par GPC International en 2002 et par Decima Research en 2006.)

Prière de nous acheminer vos commentaires et observations.

Coordination Dorota Ptaszynski
Tél. : 819-997-8760
Téléc. : 819-953-3942

Courriel bulletin41-42@pch.gc.ca

Site Web www.patrimoinecanadien.gc.ca/bulletin41-42

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1480-7289

FSC
Sources Mixtes
Produit issu de forêts bien gérées et d'autres sources maîtrisées
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-1854
© 1996 Forest Stewardship Council

Choix environnemental · Environmental Choice
Ecologo certified printer

Le *Bulletin 41-42* est une publication de la Direction de la concertation interministérielle de Patrimoine canadien. Il tire son nom des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* : l'article 41 engage le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne; l'article 42 mandate le ministère du Patrimoine canadien, via la concertation interministérielle, pour susciter et encourager une approche concertée pour l'exécution de cet engagement.

Le *Bulletin 41-42* vise à faire connaître les mesures prises par les institutions fédérales pour appuyer le développement des CLOSM et promouvoir la dualité linguistique, et refléter les résultats concrets découlant de la concertation interministérielle.

Jeux d'hiver de Vancouver 2010

Athlètes, visiteurs et fervents amateurs de sports francophones, les initiatives prises par le gouvernement fédéral pour faire des Jeux d'hiver de Vancouver 2010 un événement qui met pleinement en valeur les deux langues officielles du Canada n'oublient personne.

« Nous avons dit à plusieurs reprises que nous souhaitons une présence tangible de la francophonie canadienne aux Jeux de 2010 » a affirmé le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, James Moore. « Nos investissements témoignent de l'engagement de notre gouvernement à offrir des Jeux bilingues à tout le Canada et aux amateurs de sports d'hiver du monde entier. »

Le premier volet des initiatives gouvernementales a permis la mise en place de services de traduction et d'interprétation pour les athlètes, le public et les médias, l'installation de panneaux indicateurs permanents bilingues sur tous les sites, et l'inclusion de la culture et de la langue française dans les cérémonies de remise de médailles.

Patrimoine canadien et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada ont uni leurs forces pour appuyer la deuxième composante des initiatives fédérales. Leur financement a rendu possible la réalisation, à Vancouver, de la Place de la Francophonie 2010, un projet d'envergure qui proposera aux visiteurs une véritable expérience culturelle francophone, rehaussant ainsi de façon notoire la présence de la francophonie canadienne tout au long des Jeux.

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique a également bénéficié de l'investissement fédéral dans le cadre de son projet d'hébergement des bénévoles bilingues aux Jeux de 2010. Logés, accompagnés durant toute la durée de leur séjour et guidés vers des activités bilingues et en français, ces derniers pourront ainsi vivre une expérience unique et mémorable. Ce financement est fourni par l'entremise du Fonds stratégique, volet Vie communautaire, du Programme d'appui aux langues officielles de Patrimoine Canada.

Ceux et celles qui n'auront pas la chance de se rendre à Vancouver n'ont pas été oubliés pour autant! Grâce au projet Franco Médias 2010 de l'Alliance des radios communautaires du Canada, qui reçoit l'appui du programme Développement des communautés de langues officielles du ministère, 24 jeunes journalistes de 18 à 25 ans, dont un minimum de 18 participants provenant des communautés francophones en milieu minoritaire, seront sur place pour réaliser des reportages sur les Jeux et diverses activités organisées en marge de l'événement. Leurs reportages pourront alimenter jusqu'à 250 médias francophones, en plus d'être diffusés dans Internet.

L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles lors de l'annonce de l'appui financier de Patrimoine canadien à la Place de la Francophonie 2010 à Vancouver le 23 septembre 2009.

Le Bulletin 41-42 est en ligne!

www.patrimoinecanadien.gc.ca/bulletin41-42

La *Loi sur les langues officielles* a 40 ans : aperçu de l'évolution législative du bilinguisme officiel

Depuis ses tout débuts, le système politique canadien reflète la coexistence des deux grandes communautés linguistiques du pays.

En 1867, le Québec, majoritairement francophone, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick, majoritairement anglophones, ont jeté ensemble les bases du bilinguisme officiel. Ainsi, l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (texte aujourd'hui appelé Loi constitutionnelle de 1867) autorisait l'emploi du français ou de l'anglais dans les débats du Parlement et des chambres de la législature du Québec, ainsi que dans les procédures devant les tribunaux fédéraux et les tribunaux du Québec.

Mais ce n'est qu'en 1969, dans la foulée d'une longue réflexion sur l'état du pays, qu'est née la première *Loi sur les langues officielles* (la *Loi)*. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, créée en 1963, avait en effet travaillé pendant sept ans pour tracer un véritable portrait de la société canadienne. Au terme de leur effort, ses membres étaient arrivés à la conclusion que le Canada traversait une crise majeure et que, pour la résoudre, il fallait offrir aux deux principales collectivités linguistiques du pays de nouvelles façons de vivre ensemble. Rendre les institutions fédérales bilingues devait contribuer à l'atteinte de cet objectif. C'est ainsi que la *Loi* de 1969 a consacré l'égalité de statut du français et de l'anglais, non seulement au Parlement et devant les tribunaux, mais également dans toute l'administration fédérale. Elle a également créé le poste de commissaire aux langues officielles, un ombudsman qui, dans le cadre de sa compétence, a pour mandat de prendre toute les mesures nécessaires à la réalisation des grands objectifs de la *Loi*.

En 1982, avec l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la notion de bilinguisme a pris une nouvelle envergure. Désormais, non seulement les droits linguistiques des Canadiens étaient-ils enchâssés dans la Constitution canadienne, mais ils ne se limitaient plus au Parlement ou aux seuls rapports entre le gouvernement et les citoyens : la Charte énonce notamment le droit à l'éducation dans la langue de la minorité.

Entrée en vigueur en septembre 1988, la seconde *Loi sur les langues officielles* est venue consolider l'égalité de statut du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales et les droits linguistiques afférents, désormais garantis par la Charte. Elle a conféré une assise législative à des politiques qui étaient mises en œuvre depuis nombre d'années dans les institutions fédérales, particulièrement en ce qui concerne l'usage des deux langues officielles en tant que langues de travail au sein de l'administration. De plus, l'engagement fédéral à l'égard de la mise en valeur du français et de l'anglais dans l'ensemble de la société canadienne, et particulièrement en ce qui a trait au développement des minorités de langue officielle, était énoncé dans la partie VII de cette nouvelle *Loi sur les langues officielles* (art.41).

La *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)* est le plus récent jalon de la législation canadienne en matière de bilinguisme. Adoptée en novembre 2005, elle renforce l'engagement fédéral de 1988 à l'égard des minorités de langue officielle et de la reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne. Bien que l'engagement formulé dans la partie VII demeure inchangé, il est dorénavant assorti de l'obligation faite à toutes les institutions fédérales de prendre des mesures positives pour le mettre en œuvre et d'un droit de recours devant les tribunaux en cas de manquement allégué à cette partie de la *Loi*.

L'interprétation qu'ont donnée les tribunaux des droits relatifs au français et à l'anglais a marqué l'évolution linguistique du pays : les décisions des cours canadiennes ont permis de clarifier, voire renforcer, le statut du français et de l'anglais à travers le Canada.

Le cadre législatif qui régit le bilinguisme officiel manifeste la volonté historique des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise de vivre ensemble. Par les avancées qu'il aura suscitées quant à l'identité bilingue du Canada et à la présence dynamique du français et de l'anglais au sein de la société, il aura certainement contribué, et continue de le faire, à ce que les deux grandes communautés linguistiques du pays se comprennent davantage et s'enrichissent mutuellement.

Mots croisés sur l'évolution des langues officielles

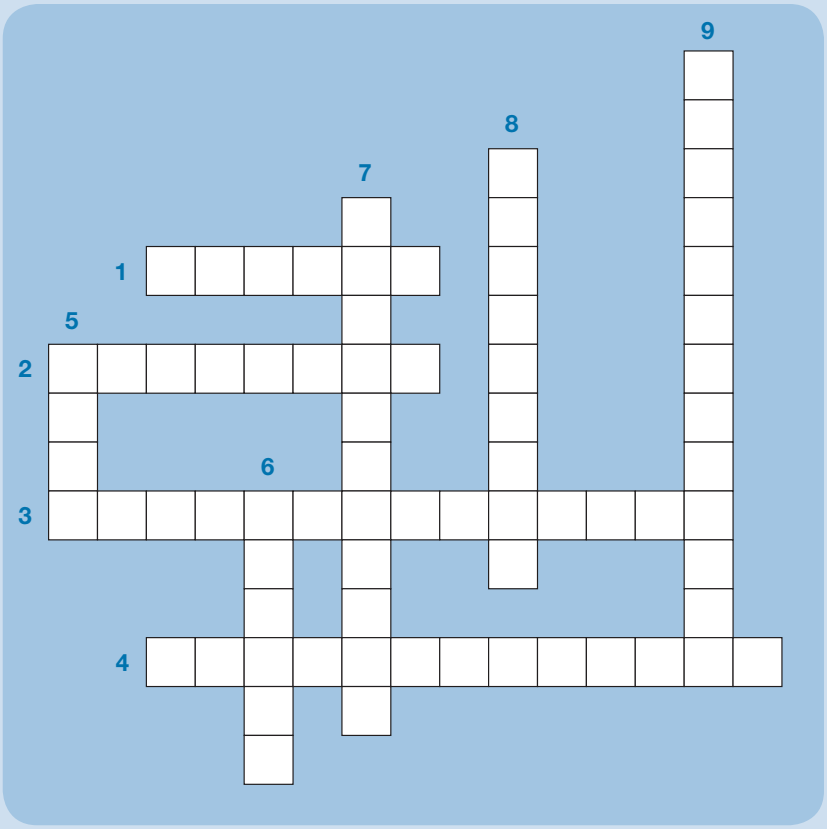

1969 – La *Loi sur les langues officielles...*

...reconnaît le ___1___ égal du français et de l'anglais.

1982 – La *Charte canadienne des droits et libertés...*

...énonce le droit à l'éducation dans la langue de la ___2___.

1988 – La nouvelle *Loi sur les langues officielles*

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'___3___ et le ___4___ des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le ministre du Patrimoine canadien assure la coordination de la ___5___ en ___6___ de cet engagement.

2005 – La *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*

La Partie VII devient ___7___, c'est-à-dire que les obligations peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux.

Toutes les institutions fédérales doivent veiller à ce que soient prises des mesures ___8___ pour mettre en œuvre la Partie VII.

2008 – *La feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*

Un investissement pangouvernemental de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans qui s'appuie sur deux piliers : la ___9___ de tous les Canadiens à la dualité linguistique et l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Solutions à la page 7

Du Plan d'action à la Feuille de route – Des progrès significatifs, un avenir prometteur

Durant l'année 2009 où nous célébrions le 40e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, il convenait de revenir sur l'évolution rapide des enjeux qui entourent la dualité linguistique au Canada et sur le rôle de plus en plus dynamique des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Après la nomination d'un ministre responsable des langues officielles au début des années 2000, le *Plan d'action pour les langues officielles (2003-2008)* a fait place, en 2008, à la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*.

Le Plan d'action, annoncé en 2003, constituait une importante stratégie de relance du Programme des langues officielles. Il regroupait divers programmes mis de l'avant tant par des organismes de la fonction publique fédérale que par des CLOSM. Le Plan d'action qui impliquait huit ministères et agences était doté d'un budget de 810 millions de dollars sur cinq ans : il a non seulement permis l'ouverture de nouveaux domaines d'action, par exemple en matière de santé, de justice et dans l'industrie de la langue, mais aussi élargi et enrichi la gamme des interventions fédérales réalisées en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, notamment dans le domaine si important de l'éducation.

La caractéristique majeure, innovatrice et durable du Plan d'action réside dans l'élaboration d'un cadre d'imputabilité qui met l'accent sur l'atteinte de résultats pour les Canadiens. Ce virage dans la gestion du Programme des langues officielles garantit le succès des initiatives annoncées et une participation optimale des CLOSM et des Canadiens à leur mise en œuvre.

La Feuille de route, qui a été bâtie sur les acquis des cinq années précédentes, et qui garde le cadre d'imputabilité mentionné plus haut, est plus ambitieuse encore et constitue une nouvelle étape de la relance du Programme des langues officielles. Dans ce dernier, les nouveaux champs d'action des arts et de la culture se sont ajoutés aux précédents, reflétant ainsi l'élargissement de la volonté et des capacités d'intervention des partenaires sur le terrain. De huit, le nombre de partenaires gouvernementaux est passé à quinze. Le budget alloué à la Feuille de route, 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, est sans précédent.

Déjà, la popularité de nouveaux programmes mis en place sous son égide, comme le Fonds de développement culturel et le programme des Vitrines musicales pour les artistes des CLOSM témoignent de la pertinence et de l'utilité de ces nouvelles orientations. Il en sera question à la page 13.

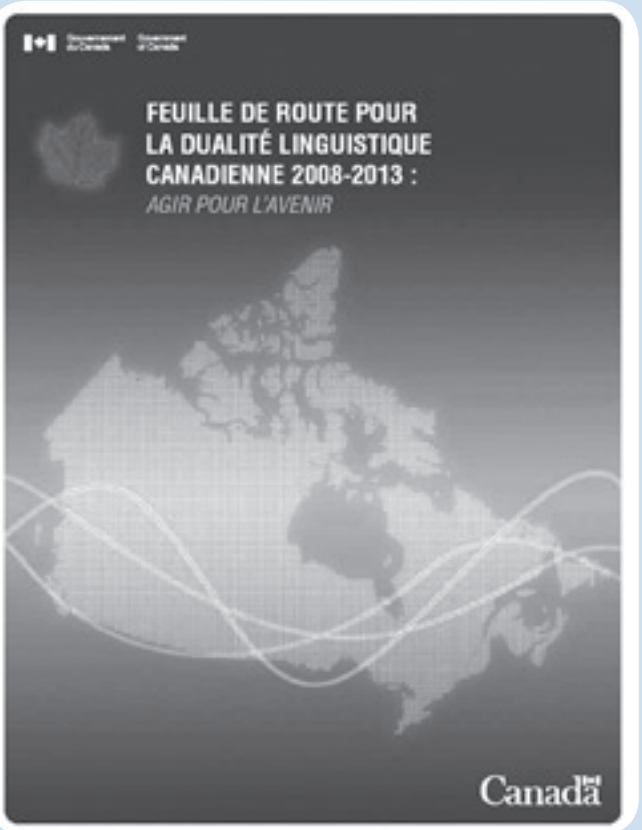

Mots croisés sur l'évolution des langues officielles (page 6) – Solutions

1. statut
2. minorité
3. épanouissement
4. développement
5. mise
6. œuvre
7. justiciable
8. positives
9. participation

L'effet structurant des institutions fédérales

Travailler en amont des initiatives grand public

Depuis l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*), il y a quarante ans, Patrimoine canadien (à l'époque, le Secrétariat d'État) travaille constamment en amont, avec ses partenaires fédéraux et provinciaux, pour rendre possible diverses initiatives importantes pour les membres des CLOSM et la société canadienne.

En 2006, Patrimoine canadien (région de l'Atlantique) a participé activement à l'organisation du Symposium sur la partie VII de la *Loi* tenu à l'Île-du-Prince-Édouard. L'objectif, mobiliser le plus grand nombre possible de représentants d'institutions fédérales, les informer des modifications apportées à cette partie de la *Loi* et les engager à passer à l'action, a été largement atteint. Stimulés par cette réflexion collective sur les mesures positives que chaque ministère pouvait prendre pour favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, les 165 participants ont ensuite fait preuve d'un leadership accru au sein de leurs ministères respectifs afin de mieux outiller les responsables du dossier des langues officielles dans la réalisation de leur travail.

Dans le même esprit, l'appui constant et soutenu que le bureau de Patrimoine canadien en Nouvelle-Écosse a offert au gouvernement de la province par le biais de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse relative à la prestation des services en français a permis à ce dernier d'explorer divers aménagements linguistiques visant la minorité francophone néo-écossaise. Ces efforts du Ministère, qui ont favorisé une véritable transformation de la relation entre les CLOSM et le gouvernement provincial, ont joué un rôle important dans les démarches qui ont mené à l'adoption en 2004 de la *Loi provinciale sur les services en français*. Par cette Loi, la Nouvelle-Écosse a reconnu l'importance des CLOSM en tant que composante importante du tissu social contribuant ainsi à accroître le sens de fierté et d'identité de la communauté francophone et acadienne.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a d'ailleurs voulu souligner le rôle essentiel joué par Patrimoine canadien en décernant son tout premier Prix d'excellence pour les services en français à Gabrielle Verri, gestionnaire, Identité canadienne, de Patrimoine canadien en Nouvelle-Écosse, en reconnaissance de la qualité et de la pertinence de cet accompagnement.

Depuis onze ans, un pont indispensable entre les ministères et les communautés franco-albertaines

La rencontre interministérielle annuelle organisée par Patrimoine canadien (Région de l'Ouest) avec les intervenants de la communauté franco-albertaine porte un nouveau nom depuis 2008 : « L'InterAction ». Une façon pour les participants de souligner dix ans de réseautage et de réaffirmer leur volonté que, plus que jamais, ces rencontres débouchent sur des projets concrets, structurants et bénéfiques.

Organisée en collaboration avec l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), cette journée se tient traditionnellement dans le cadre de l'événement Rond Point, une fin de semaine d'activités et d'échanges qui réunit des francophones de toute la province.

Au fil des ans, les rencontres ont permis aux représentants des ministères de se présenter et de faire connaître les programmes fédéraux susceptibles d'intéresser les communautés, mais aussi de mieux comprendre les priorités de la communauté franco-albertaine. Afin de répondre aux demandes émanant des communautés et de contribuer à un partage équitable d'information, Patrimoine canadien a créé et régulièrement mis à jour un répertoire et des profils d'organismes et d'activités. Une foule de renseignements pertinents a également été mise à la disposition des ministères afin qu'ils puissent apprécier le contexte particulier des communautés avec lesquelles ils sont appelés à travailler.

L'édition 2009 qui se tenait en octobre regroupait 40 représentants fédéraux venus de 22 ministères et 52 représentants de 28 organismes communautaires franco-albertains. Les organisateurs ont pris soin de s'assurer de la participation des ministères dont les champs d'intervention correspondaient aux objectifs prioritaires du nouveau Cadre stratégique 2009-2013 de la communauté franco-albertaine. Ce réseautage a engendré de nombreuses idées de projets, qui seront étudiés et

possiblement entamés au courant de la prochaine année. Forte de ses dix ans d'expérience, l'InterAction facilite ainsi les partenariats entre les ministères et les organismes, et contribue plus que jamais à la vitalité de la communauté franco-albertaine!

Le service est offert dans les deux langues officielles : il faut le dire!

Au fil des ans, les organismes gouvernementaux ont eu à cœur d'augmenter constamment la gamme des services offerts dans les deux langues officielles aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Pour que leurs initiatives soient véritablement couronnées de succès, ils devaient en faire la promotion auprès de leurs clientèles cibles.

C'est ainsi que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a distribué quelque 20 000 brochures pour rappeler aux voyageurs de retour au pays qu'ils peuvent se faire servir en français ou en anglais dans tous les bureaux qui ont l'obligation d'offrir des services bilingues (159 sur un total de 271). Cette campagne faisait suite à un effort particulier de formation de ses agents, grâce notamment à une entente avec l'École de la fonction publique du Canada qui a permis l'embauche de dix professeurs et la mise en place d'un service de tutorat téléphonique. Tout récemment, l'ASFC a également fourni 5 000 traducteurs de poche, petit compendium de phrases clés avec prononciation phonétique, à ses agents d'un bout à l'autre du pays.

Au cours des dernières années, Sport Canada a mis en œuvre une série d'initiatives afin de promouvoir et d'accroître le service offert dans les deux langues officielles dans le milieu sportif canadien. Sport Canada appuie les organismes de sport de niveau national dans leurs efforts pour offrir aux athlètes des programmes, des services et de l'entraînement dans la langue de leur choix, notamment par des outils et une aide financière ciblée aux besoins en traduction et en formation linguistique. Dans sa lettre qui accompagne le versement de subventions aux athlètes brevetés, Sport Canada encourage ces derniers à demander à être servis dans la langue officielle de leur choix. Les CLOSM sont encouragés à participer à l'organisation de manifestations sportives d'envergure. Un projet pilote a même été lancé en Alberta afin de faciliter les contacts entre des athlètes de haut niveau et les CLOSM susceptibles de faciliter leur socialisation en français.

Et bien sûr, tous les francophones de Nouvelle-Écosse pourraient vous parler de la campagne de marketing social « Ça se brasse chu nous! », financée par PCH, qui visait à susciter des nouveaux réflexes dans la population.

Les 3e Zones théâtrales – Tout un succès!

Plus de 3 500 participants, sept spectacles, des salles souvent combles, 42 diffuseurs de partout au pays, des lectures, des chantiers, des tables rondes, des dizaines de rencontres, un foisonnement de projets : la troisième édition des Zones théâtrales, tenue du 14 au 19 septembre 2009 à Ottawa, a connu un succès retentissant.

Produit par le Centre national des Arts avec l'appui du Conseil des Arts du Canada et du ministère du Patrimoine canadien, et en étroite collaboration avec l'Association des théâtres francophones du Canada (ATFC), l'événement est désormais le lieu de ralliement incontesté des gens de théâtre de la francophonie canadienne et des régions du Québec.

Ce succès est l'aboutissement d'un long travail initié dans les années 1990 par Jean-Claude Marcus, alors directeur artistique du Théâtre français du CNA. Au fil des ans, la formule a été bonifiée, resserrée. Parallèlement, le théâtre francophone du Canada s'est professionnalisé, est devenu plus audacieux. Ses structures se sont aussi consolidées.

« Nous voulions faire des Zones un lieu de rayonnement, et cela a bien fonctionné », note le directeur artistique de l'événement, Paul Lefebvre. « L'ATFC a organisé un forum d'artistes durant lequel 70 personnes ont réfléchi ensemble sur les grands enjeux de leur pratique théâtrale. Pour la première fois, la présence de 42 diffuseurs, spécialisés ou multidisciplinaires, a permis d'atteindre une masse critique. Ces gens-là ne se connaissaient pas auparavant. » Et d'innombrables idées et projets de coproductions, de tournées, d'échanges ont vu le jour au Bistro de la Nouvelle Scène, lieu de ralliement de tous les participants jusqu'à tard dans la nuit…

« Les Zones sont un événement structurant pour tout le milieu », ajoute Roger Gaudet, chef du Service du théâtre au Conseil des Arts du Canada. Les créateurs doivent pouvoir se confronter à d'autres publics, à d'autres artistes pour faire évoluer leur pensée artistique, leur esthétique.

Paul Lefebvre attribue aussi le succès de l'événement et sa capacité de répondre aux attentes et aux besoins du milieu à la qualité du dialogue qu'entretiennent les différents partenaires qui voient à son organisation. Avec déjà en tête l'édition 2011, lui et son vis-à-vis de l'ATFC réfléchissent actuellement à un système de suivi qui leur permettra de mesurer les retombées concrètes de ces Zones, sur des scènes près de chez vous.

Engagé à leurs côtés depuis 16 ans – RHDCC appuie le développement économique communautaire et l'employabilité des CLOSM

Lorsqu'ils se sont mis au travail, en 1993, jamais les membres du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne n'auraient osé rêver d'un tel résultat. En 1998, c'était au tour de la communauté anglophone du Québec de créer le Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone.

Aujourd'hui, les deux comités nationaux de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) sont au cœur des initiatives du gouvernement fédéral afin d'aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) à stimuler leur développement économique communautaire et l'employabilité. Doté d'un budget de 12 millions de dollars annuellement, le Fonds d'habilitation est aujourd'hui le principal outil de développement économique communautaire de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*.

Le Fonds joue un rôle structurant auprès des organismes communautaires en finançant des activités telles que l'élaboration de plans de développement communautaire et des ressources humaines; la création de partenariats avec les acteurs de divers milieux; l'appui à la recherche et l'obtention de financement auprès d'autres instances fédérales, provinciales et territoriales ou autres.

Progressivement, avec l'appui du Fonds d'habilitation, les CLOSM ont pu se doter de structures de développement économique et des ressources humaines provinciales/territoriales, régionales et nationales. Aujourd'hui, la preuve de la pertinence des Réseaux de développement économique et d'employabilité (RDÉE) francophones et de la *Community Table* anglophone, forte de ses 11 Comités d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC), n'est plus à faire : il suffit de consulter la section « nouvelles » de leurs sites Internet (www.rdee.ca/fr/nouvelles/rdee_canada.php et www.communitytable.ca) pour s'en convaincre.

La gamme des activités de ces structures de développement n'a cessé de s'élargir pour répondre aux besoins changeants de communautés en plein essor. Ainsi, RDÉE Canada, en collaboration avec les organisations provinciales et territoriales du Réseau, a réalisé les profils socio-économiques de 57 CLOSM francophones et acadiennes. Il a aussi conclu un partenariat avec le Réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités du Québec, jetant ainsi les bases d'un espace économique francophone pancanadien. Pour sa part, en plus du financement de base accordé par le Fonds d'habilitation, la *Community Table* a rassemblé en 2008-2009 des contributions financières et non monétaires d'une valeur de plus de 1,5 millions de dollars. Au cours de cette même période, plus de 20 000 heures de bénévolat ont été investies dans la réalisation des activités prévues aux plans d'action des différents CEDEC.

Santé : des avancées importantes dans un domaine essentiel

En 2003, la santé était un des nouveaux chantiers du *Plan d'action pour les langues officielles*. Depuis, des progrès considérables ont été faits partout au Canada, notamment grâce au Programme de contribution pour l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada (CLOSM) et l'Enveloppe pour les CLOSM du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires, tous deux administrés par le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle de Santé Canada.

Dans son Rapport 2007, le Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles a souligné que « parmi tous les éléments du Plan d'action [pour les langues officielles], le volet « Santé » est celui qui, de loin, a enregistré les résultats les plus tangibles ». En matière de formation par exemple, 37 programmes de formation postsecondaire en français ont été créés à l'extérieur du Québec, soit 85 % de plus que prévu. Au Québec, dès 2006-2007, tout près de 2 000 professionnels de la santé québécois recevaient une formation en anglais et ce, dans toutes les régions de la province. Le Consortium national de formation en santé a enregistré 4 000 nouveaux étudiants et 1 300 étudiants ont obtenus un diplôme, bien au-delà de ses objectifs quinquennaux de 2 200 étudiants additionnels et de 1 150 diplômés supplémentaires. Partout à travers le pays, des réseaux locaux, provinciaux et territoriaux ont été mis en place.

Au total, 148 projets ont pu être financés dans des domaines aussi différents que l'accès accru aux soins de première ligne, la création d'outils de promotion de la santé, de banques de données et de sites web, la traduction de documents, et l'adaptation de milieux de vie en institution pour répondre aux besoins culturels et linguistiques des résidents : identifiés et priorisés par les communautés elles-mêmes, tous ont permis d'améliorer l'accès des CLOSM aux services de santé dans leur langue maternelle.

La *Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013 : agir pour l'avenir* mise sur ces acquis, qui seront renforcés. Une nouvelle composante de formation linguistique et d'adaptation culturelle va contribuer à renforcer les capacités des professionnels de la santé bilingues hors-Québec appelés à répondre aux besoins des communautés francophones minoritaires. Vous pourrez suivre ces progrès dans les prochaines éditions du Bulletin.

Les champions des langues officielles se retrouvent à Kingston

Les 18 et 19 juin 2009, les champions des langues officielles du gouvernement fédéral se sont retrouvés à Kingston pour participer à leur conférence annuelle, dont le thème cette année était « Les langues officielles : un milieu en évolution ». Dans le cadre du renouvellement de la fonction publique et du 40e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, les champions des langues officielles ont été invités à parrainer un jeune à la Conférence. Ces futurs gestionnaires ont eu l'occasion de réseauter avec les champions et co-champions des langues officielles et de mieux comprendre les réflexions actuelles et les enjeux qui entourent le dossier des langues officielles.

Ainsi, Pierre Foucher, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, a fait réfléchir les participants en proposant de nouvelles et stimulantes perspectives sur les changements apportés progressivement au cadre législatif qui régit les langues officielles, mais aussi sur ceux survenus au sein de la société canadienne elle-même. Il a abordé le thème de la bonification des droits existants ainsi que les enjeux qui prennent de plus en plus d'importance pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), notamment le domaine de la santé et de l'immigration. La réflexion s'est ensuite poursuivie en atelier, sur des questions plus pointues, notamment sur les meilleurs moyens d'optimiser l'impact des programmes et services gouvernementaux destinés aux CLOSM.

Le Conseil du Réseau des champions des langues officielles a ensuite profité de cette rencontre pour présenter sa Stratégie d'appui à l'engagement en matière de langues officielles, qui a reçu un accueil très favorable de la part des participants. La première journée s'est terminée sur une présentation de Dominique Lemieux, Anabel Lindblad et Mylène Thériault, du Commissariat aux langues officielles, qui ont fait état des résultats d'un premier forum sur la langue de travail organisé par le Réseau des jeunes professionnels et professionnelles du Commissariat en février 2009.

Organisée chaque année dans une ville différente, la conférence des champions est pour eux l'occasion de mieux connaître les particularités de la communauté de langue officielle en situation minoritaire dans la région hôte. Dans le cadre de sa présentation intitulée « Professionnalisme et leadership communautaire », la présidente de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), Mme Mariette Carrier-Fraser, a ainsi rappelé aux participants que les francophones de sa province sont dispersés sur un territoire deux fois grand comme la France. Les 600 000 membres de la francophonie ontarienne représentent 5 % de la population de la province, mais les jeunes comptent pour à peine 20 % des francophones. Autre fait important et souvent méconnu, l'Ontario attire 70 % des immigrants francophones qui s'installent à l'extérieur du Québec.

Enfin, des représentants de deux institutions ayant une forte présence à Kingston, Leslie MacLean des Services correctionnels et le Colonel Louis Meloche de la Défense nationale, ont à tour de rôle présenté leurs réalités et leurs défis selon une perspective nationale et régionale.

Dans l'ensemble de la fonction publique fédérale – Le 2e jeudi de septembre, « Journée de la dualité linguistique »

Dans toute la fonction publique fédérale, le deuxième jeudi de septembre est désormais désigné « Journée de la dualité linguistique ». La première de ces Journées a été célébrée le 10 septembre 2009.

La décision d'instaurer cette nouvelle date phare a été annoncée par le Greffier du Conseil Privé aux administrateurs généraux des ministères et organismes quelques semaines plus tôt. Le Conseil du Réseau des champions des langues officielles a également développé l'affiche « Osez », laquelle incite les fonctionnaires à communiquer dans leur langue seconde sans avoir peur de faire des erreurs. L'affiche a été envoyée à tous les champions des langues officielles qui ont été invités à l'apposer aux murs des salles de conférences dans leurs institutions.

La décision prise par les plus hautes instances de la fonction publique constitue un appui de taille à la Stratégie d'appui à l'engagement en matière de langues officielles élaborée par le Conseil du Réseau des champions des langues officielles. Cette stratégie a pour but de valoriser et de sensibiliser les employés fédéraux aux avantages et aux valeurs des deux langues officielles du Canada en milieu de travail. Ancrés dans le concept d'ouverture culturelle, ses messages clés portent sur l'importance des langues dans le contexte mondial, de la dualité linguistique dans le contexte canadien ainsi que sur les moyens dont disposent déjà les fonctionnaires pour faire progresser ce concept, au quotidien.

Outre l'affiche, une gamme de produits de communication a été élaborée par le Conseil du Réseau : ces outils seront utilisés pour appuyer les efforts des champions des langues officielles qui ont à cœur de promouvoir les deux langues officielles du Canada.

Trois questions à Daniel J. Caron

À titre de président sortant du Conseil du Réseau des Champions des langues officielles, Daniel J. Caron, Bibliothécaire et archiviste du Canada, a prononcé l'allocution d'ouverture de la conférence de Kingston. Il a également fait une présentation intitulée « Les langues officielles en évolution » lors d'une discussion informelle à l'École de la fonction publique du Canada le 19 février 2009. Le *Bulletin 41-42* en a profité pour lui poser quelques questions.

1. Dans quels termes définissez-vous l'enjeu que représentent les deux langues officielles du Canada aujourd'hui?

Chaque pays est construit sur des principes fondateurs qui reflètent la façon dont ses habitants choisissent de vivre ensemble. Notre dualité linguistique a été formalisée dans les textes constitutionnels de 1867 et 1982. En tant que Bibliothécaire et archiviste du Canada, j'ai eu le privilège de constater jusqu'à quel point les nombreux documents qui ont été produits pendant la phase d'élaboration de ces textes font abondamment référence à ces principes fondateurs et à ces valeurs qui sous-tendent notre constitution et qui accompagnent chaque étape de notre croissance en tant que nation. Donc, il importe de souligner qu'au-delà de la lettre il y a l'esprit, et que le bilinguisme a toujours été au cœur de l'esprit du « vivre ensemble » canadien.

C'est pourquoi encore aujourd'hui, il ne s'agit pas tant de défendre une ou deux langues que d'assurer la viabilité et la pérennité de nos principes fondateurs et d'en tirer avantage dans le contexte et l'environnement de nos sociétés contemporaines.

2. Qu'est-ce qui est différent aujourd'hui?

La mondialisation de nos économies et les migrations de population qui l'accompagnent transforment rapidement notre rapport aux langues que nous utilisons pour entrer en relation avec nos semblables. Je vous donne un seul exemple : pour la première fois cette année, des communications officielles ont pu être déposées en espagnol à la conférence annuelle de la Société de l'administration publique des États-Unis. Il faut que nous soyons conscients que le Canada, sur le plan mondial, a une longueur d'avance sur beaucoup de pays quant à la pratique du bilinguisme.

Le Canada est un des rares pays d'envergure dont les deux langues officielles lui permettent d'être membre du Commonwealth et de l'Organisation internationale de la Francophonie. D'un point de vue strictement économique, notre industrie de la langue compte pour plus de 6 % du marché mondial – le Conference Board du Canada estime qu'elle représente près de 52 000 emplois à travers le pays.

3. En quoi est-ce important pour les fonctionnaires canadiens?

Nous sommes en train de renouveler notre fonction publique. C'est une occasion de profiter pleinement des atouts qu'offre le bilinguisme et de les utiliser pour être plus performants, dans ce nouvel environnement que je viens de décrire.

Pour ce faire, nous devons oublier nos vieilles notions de « bilinguisme d'obligation » et continuer de développer ce que j'appellerais un « bilinguisme positivement nécessaire et volontairement adopté ». Pour y arriver, nous n'avons pas besoin de nouvelles lois ou règlements : nous pouvons utiliser ce que nous avons, prendre appui sur nos valeurs et faire preuve de créativité et d'innovation dans la façon dont nous abordons cet enjeu.

Surtout, il faut avoir une attitude positive face à cette richesse. Au XXIe siècle, la question à laquelle nous devons répondre n'est plus « À quoi me sert la maîtrise de deux langues officielles? » mais bien « Quelles sont les possibilités accrues que m'ouvre leur maîtrise? » Elles sont toujours plus nombreuses qu'on tend à le croire.

Daniel J. Caron prononçant son allocution intitulée « Les langues officielles en évolution » lors d'une discussion informelle à l'École de la fonction publique du Canada le 19 février 2009.

Culture : des expressions de plus en plus fortes, et de plus en plus appréciées

Deux nouveaux programmes pour élargir le rayonnement des artistes et la portée de leurs œuvres

Dès les premiers mois de sa mise en œuvre, le programme Vitrines musicales s'est fait entendre sur les scènes canadiennes et internationales, pour le plus grand plaisir de milliers d'artistes et de spectateurs, des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et d'ailleurs.

Administré par les organismes FACTOR et Musicaction dans le cadre du Volet initiatives collectives du Fonds de la musique du Canada, le programme a été dévoilé lors du lancement de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir.* Il donne aux artistes issus des CLOSM l'occasion de se produire chez eux, dans leur région, ailleurs au Canada ou même à l'étranger mais permet aussi aux membres de ces communautés d'assister à des spectacles dans leur langue.

Organisées, entre autres, dans le cadre d'événements porteurs de succès (Pop Montréal, North by Northeast, les prix Trille Or, Coup de cœur francophone, RIDEAU, etc.), les vitrines permettent aux artistes, non seulement d'élargir leurs publics, mais aussi de se produire devant un nombre important de professionnels canadiens et étrangers. C'est ainsi que, suite à leurs prestations aux vitrines organisées en marge de la Bourse RIDEAU, Anique Granger (Saskatchewan) et le groupe Les Païens (Nouveau-Brunswick) ont été invités en Europe. Dans la foulée de sa participation à M pour Montréal, le groupe Beast a donné pour sa part cinq spectacles aux États-Unis. Forts de ces succès (et de plusieurs autres!), les responsables du programme continueront de cibler des événements à saveur musicale jouissant d'une bonne visibilité, tant auprès du public que de l'industrie, afin d'y présenter des vitrines pour les artistes issus des CLOSM.

En 2008-2009, plus de 160 artistes provenant des CLOSM ont bénéficié du programme Vitrines musicales!

Les lecteurs aussi seront comblés!

Avec le même souci d'élargir les publics d'auteurs d'ici, le nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre permet d'augmenter le nombre d'œuvres littéraires traduites par des éditeurs canadiens dans les deux langues officielles.

En place depuis avril 2009, ce nouveau programme, qui constitue aussi une excellente nouvelle pour les éditeurs et les traducteurs littéraires, concrétise un autre engagement pris lors du dévoilement de la Feuille de route. C'est le Conseil des Arts qui a reçu le mandat d'assurer son exécution. L'organisme, qui appuie déjà une cinquantaine de traductions par année, souhaite que le nouvel investissement permette de doubler ce nombre en 2009-2010 et que le nombre de traductions augmente considérablement lorsque l'initiative aura atteint sa vitesse de croisière.

Des visiteurs bien accueillis par la Commission de la capitale nationale – Bienvenue dans notre pays bilingue!

Dans tous ses événements organisés à l'intention des visiteurs, tant pour les Canadiens que les étrangers, la Commission de la capitale nationale a à cœur de mettre en valeur le bilinguisme canadien.

Ainsi, le Spectacle son et lumière sur la colline du Parlement, présenté depuis 2005 et intitulé *Canada… l'esprit d'un pays / Canada: The Spirit of a Country*, a été conçu dès le départ comme une production entièrement bilingue, qui entrelace les narrations française et anglaise. Il en sera de même du tout nouveau spectacle qui prendra l'affiche à compter de juillet 2010.

De la même façon, le spectacle d'ouverture du Bal de Neige a évolué en matière de bilinguisme : la répétition des contenus en français puis en anglais a graduellement laissé la place à l'alternance des langues.

Grâce à ce même format, l'équipe de la CCN responsable de la production du spectacle de la fête du Canada en 2009 a travaillé de près avec la Société Radio-Canada / Canadian Broadcasting Corporation afin d'assurer que l'événement soit diffusé simultanément sur les deux réseaux. Cette diffusion a permis à plus d'un million de téléspectateurs d'un océan à l'autre de visionner, sur une même chaîne, la fête du Canada en direct dans les deux langues officielles de notre pays.

Accompagner la création, une production à la fois

Tous les artistes et artisans du cinéma vous le diront : dans ce domaine, l'éloignement des grands centres, où se fait la production, pose des défis particuliers aux créateurs. Pour cette raison, Téléfilm Canada a toujours travaillé avec les communautés éloignées. Toutefois, au fil des ans et souvent avec l'appui de Patrimoine canadien, l'Agence a graduellement ciblé davantage les artistes et artisans issus des communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM).

Avant d'écrire ou de réaliser un long métrage, un artiste, quel qu'il soit, doit d'abord se familiariser avec les rouages du métier. Pendant plusieurs années, les programmes d'aide de Téléfilm à l'intention des membres des communautés minoritaires ou éloignées ont d'abord encouragé la production de courts métrages pour la télévision.

Graduellement, la professionnalisation des créateurs a incité Téléfilm à transformer ses programmes pour répondre à leurs nouveaux besoins. Le Programme d'activités de langues officielles (ALO) de l'agence, financé en partie par Patrimoine canadien, compte désormais quatre volets : le volet d'Aide à la production, les initiatives Écrire au long et Feature it, et le tout nouveau Initiatives Multiplateformes, dont il était question dans le dernier numéro du Bulletin. Tous ces programmes offrent aux créateurs ou aux producteurs des CLOSM une aide financière stratégique qui servira au développement d'une formation professionnelle et à la création de produits (développement et production). L'encadrement prend la forme d'ateliers souvent intensifs, donnés par des professionnels chevronnés. L'objectif à plus long terme de Téléfilm Canada est de faire en sorte que les participants acquièrent les capacités et les outils qui leur permettront d'avoir accès aux principaux fonds de Téléfilm Canada, soit le Fonds du long métrage du Canada et le Fonds des médias du Canada.

Surveillez vos écrans, grands et petits : que ce soit *La Sacrée*, prochain long métrage de Daniel Marchildon ou *Cousin Eddy*, de Boris Rodriguez, les œuvres d'artistes issus des CLOSM, avec l'aide de Téléfilm Canada, se fraient graduellement un chemin vers leurs publics. Un rendez-vous à ne pas manquer!

Promotion du cinéma francophone sur la colline parlementaire
L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et l'acteur Michel Côté lors du visionnement du film « De père en flic » à Ottawa le 27 octobre 2009.

Des laboratoires où le théâtre grandit

Chaque année depuis 2002, au printemps, un groupe d'auteurs, de metteurs en scène et de comédiens francophones d'un peu partout au pays convergent vers le Centre national des Arts à Ottawa pour les Laboratoires du Théâtre français, ateliers de dix jours intensifs sous la direction d'un artiste de renom.

Initiées par Denis Marleau et reprises par le nouveau directeur artistique Wajdi Mouawad, ces classes de maître permettent aux participants de marquer une pause, de réfléchir à leur propre démarche artistique, d'échanger avec leurs pairs et de se confronter à une proposition radicale et originale. Plus de la moitié des onze participants à l'édition 2009, consacrée à l'écriture de pièces de théâtre pour les enfants et les jeunes, provenaient de communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ils ont pu peaufiner leur art sous la houlette de l'auteure Suzanne Lebeau, reconnue comme l'un des chefs de file de la dramaturgie pour jeunes publics au Canada, dont les œuvres sont traduites et jouées sur les scènes nationales et internationales – par exemple, la Comédie-Française produira en 2010 sa pièce *Le bruit des os qui craquent,* qui relate l'histoire de deux enfants soldats, pièce qui vient d'ailleurs de remporter le Prix littéraire du Gouverneur général dans la catégorie « Théâtre ».

La prochaine édition sera un peu hors normes. Consacrée à la critique théâtrale comme engagement et confiée à Robert Lévesque, elle se déroulera plutôt sur trois fins de semaine et permettra une rencontre entre artistes et journalistes. Rien de mieux, pour ciseler un texte, qu'une plume bien trempée dans la compréhension du métier!

Pour faire mieux connaître le cinéma d'ici

Souvent pris par leurs responsabilités, les parlementaires n'ont pas toujours le temps de suivre l'actualité culturelle de très près. Pour leur permettre de mieux connaître le cinéma d'ici, francophone autant qu'anglophone, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, James Moore a eu l'idée d'organiser à Ottawa une série de visionnements des succès de l'heure en version originale, sous-titrée dans l'autre langue officielle.

À tout seigneur tout honneur, c'est « De père en flic », le film de langue française le plus populaire de tous les temps au pays avec quelque 11 millions de dollars de recettes-guichet, qui a été présenté le 27 octobre 2009. Le film n'aurait pu voir le jour sans le rôle actif de Téléfilm Canada, qui a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires du secteur privé, Alliance Vivafilm, Cinémaginaire Inc. et la chaîne Super Écran, propriété d'Astral Média. Comme des centaines de milliers de Canadiens avant eux, les spectateurs ont beaucoup aimé leur soirée.

Signature d'une nouvelle Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne

À l'occasion de son passage à l'inauguration de l'édition 2009 des Zones Théâtrales le 14 septembre 2009, la secrétaire parlementaire pour les Langues officielles et députée de Saint-Boniface, Shelly Glover, a officiellement signé, au nom de l'honorable James Moore, une nouvelle Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Le Conseil des arts du Canada, le Centre national des Arts, la Société Radio-Canada, l'Office national du film du Canada et Téléfilm Canada sont les partenaires et signataires fédéraux de cette entente. La Fédération culturelle canadienne-française a signé l'accord au nom du milieu culturel et artistique des communautés francophones et acadiennes.

Depuis 1998, cette entente, également connue sous le vocable « d'Entente multipartite sur la culture », représente pour les agences gouvernementales participantes et pour les intervenants culturels des communautés francophones et acadiennes, un important cadre de concertation et de collaboration qui vise à favoriser l'essor des minorités francophones et acadiennes du Canada et à promouvoir leur contribution à la richesse culturelle et artistique du pays. Elle permet, en effet, aux agences culturelles fédérales de faciliter la mise en œuvre de projets et d'initiatives particulièrement porteurs pour le milieu artistique et culturel de la francophonie canadienne. Les Zones théâtrales dont il est question dans ce Bulletin, sont un bel exemple des retombées de cette concertation.

Sylvain Lafrance (Société Radio-Canada), Nicole Doucet (Conseil des arts du Canada), Peter A. Herrndorf (Centre national des arts, Shelly Glover (secrétaire parlementaire pour les langues officielles), Claude Joli-Cœur (Office national du film du Canada), Michel Padier (Téléfilm Canada), Éric Dubeau (Fédération culturelle canadienne-française).

Qui plus est, l'Entente a entre autres choses permis la mise sur pied de groupes de travail pour chaque discipline artistique, dont le théâtre, l'édition, la chanson-musique, les arts médiatiques et les arts visuels, de même que pour le développement culturel. Ces mécanismes de concertation favorisent l'identification de réponses concrètes aux enjeux prioritaires des communautés artistiques de la francophonie canadienne (relève, visibilité, diffusion, intégration des nouvelles technologies, etc.) et leur pleine contribution à la vitalité de la culture francophone et acadienne du pays.

Les 35 ans du Studio Acadie de l'Office national du film du Canada – Naissance d'un cinéma acadien et ouverture sur le monde

Où étiez-vous en 1974? Cette année-là, à Moncton, grâce pour une large part aux efforts inlassables du cinéaste Léonard Forest, le Studio Acadie de l'Office national du film (ONF) ouvrait officiellement ses portes.

Plus de trente-cinq ans plus tard, le Studio Acadie peut s'enorgueillir d'avoir produit plus de 90 films, dont une trentaine en coproduction avec des producteurs de la région. Les films du Studio, surtout des documentaires, ont remporté plus de 30 prix et mentions. Le talent de cinéastes comme Herménégilde Chiasson (*Le grand Jack*), Renée Blanchar (*On a tué l'Enfant-Jésus*), qui comptent désormais parmi les piliers du septième art acadien, est désormais reconnu partout au Canada et à travers le monde. En 35 ans d'existence, le Studio Acadie a surmonté des crises, fait valoir sa pertinence et accompli un travail colossal.

Au fil des ans, des programmes ont été mis en place pour assurer le développement d'une relève. Souvent appuyés par Patrimoine canadien, ils ont pour nom Animacadie, ouvert aux jeunes animateurs, ou Tremplin, qui permet à de jeunes cinéastes de réaliser leur premier court-métrage documentaire. C'est aussi avec l'aide de Patrimoine canadien que l'ONF a pu offrir ses œuvres aux publics acadiens en inaugurant, en 2008, le premier réseau de salles équipées en e-cinéma du pays, qui met à profit les nouvelles technologies de diffusion numériques. Désormais, les francophones de cinq villes du Nouveau-Brunswick ont accès à la vaste collection des films de l'ONF projetés gratuitement, en français, dans une salle près de chez eux.

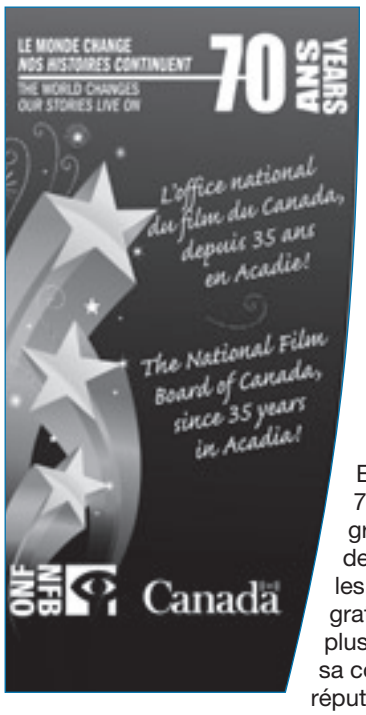

En 2009, l'ONF a célébré ses 70 ans, tourné vers l'avenir : grâce à son nouveau service de visionnage en ligne, les cinéphiles peuvent voir, gratuitement et à domicile, plus de 1 000 productions de sa collection mondialement réputée. À l'occasion de la Fête des Acadiens, l'ONF a mis en ligne, le 14 août, une sélection spéciale de 28 films, documentaires, animations et entrevues avec des artistes et des artisans acadiens. Les Acadiens ont désormais accès aux grandes œuvres de la cinématographie canadienne et le monde, à de remarquables films acadiens. Pour en savoir davantage : www.onf.ca/selection/lonf-en-acadie-35-ans-de-creation/

Société – Œuvrer pour l'épanouissement de tous

L'Agence de la santé publique du Canada aide les communautés à assurer leur avenir

Un proverbe africain dit que ça prend un village pour élever un enfant. Transporté sous nos latitudes, on pourrait sans doute dire la même chose du rôle des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans le développement sain de leurs tout petits.

Depuis quinze ans, l'Agence de la santé publique du Canada, qui était au départ une direction générale de Santé Canada, a fait des CLOSM un groupe cible prioritaire de deux de ses programmes de financement à base continue axés sur le développement de l'enfant. Le Programme d'action communautaire pour les enfants et le Programme canadien de nutrition prénatale appuient tous deux des projets de longue durée, qui outillent les communautés et leur permettent de voir au développement de leurs enfants, dans leur langue maternelle. De plus, les projets accomplis dans le cadre de ces deux programmes ont bénéficié de l'appui du Fonds de projets nationaux. Grâce à cet appui, la mise en place de projets nationaux a favorisé le réseautage entre les régions et a permis d'échanger des pratiques exemplaires ayant trait aux CLOSM.

Dans la région de l'Atlantique, dans l'Ouest, en Ontario comme au Québec, ces programmes ont suscité la création de partenariats qui regroupent les communautés, les gouvernements provinciaux, d'autres ministères fédéraux et le secteur académique. Ils ont soutenu la mise en place d'organismes communautaires qui accueillent les familles et soutiennent leur développement, en milieu rural isolé autant qu'en ville. Ils ont aussi contribué au développement des capacités des communautés en promotion de la santé et en prévention de maladies, soutenu le développement et la diffusion de connaissances, de ressources de formations et d'outils.

De façon très concrète, les communautés ont pu avoir accès à toute une gamme de programmes et mettre sur pied leurs propres initiatives, comme des programmes pré et post-nataux, ou des activités d'apprentissage du rôle parental, de sécurité familiale et communautaire et de développement de la jeune enfance. Elles ont bénéficié d'une promotion et d'un soutien accrus à l'allaitement maternel, aux initiatives d'alphabétisation familiale et de développement d'habitudes de vie saine. Les enfants des CLOSM et leurs familles sont désormais mieux préparés à participer au système scolaire, à l'apprentissage à vie et à contribuer au développement de leurs communautés.

Enfin, des réseaux pancanadiens ont été créés, comme la Coalition Bambin (www.coalitionbambin.com) tandis que d'autres réseaux ont été renforcés, tels que celui de l'Association canadienne des centres de ressources familiales. L'émergence de ces structures, en plus de favoriser le partage d'expériences, d'outils, et la dissémination des meilleures pratiques, a aussi facilité la concertation pan-régionale et le renforcement des organisations. Ces dernières ont pu établir des relations avec d'autres organismes partageant les mêmes objectifs et approches, comme la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et le Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick.

La gouvernance communautaire au service du développement des minorités linguistiques

Les questions de gouvernance et leurs liens avec la mobilisation sociale sont importantes et d'actualité dans nos sociétés, y compris au sein des communautés linguistiques en situation minoritaire. C'est pourquoi *Les savoirs de la gouvernance communautaire : de nouvelles modalités d'action pour la francophonie canadienne et les minorités linguistiques*, un projet financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) dans le cadre de son programme des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC), a vu le jour.

Formée d'une équipe de treize chercheurs chevronnés et de sept partenaires communautaires placés sous la direction de Linda Cardinal, titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa, l'ARUC a reçu, au début de 2009, un financement du CRSH qui lui a permis de démarrer ses travaux à l'automne. Son objectif principal est d'étudier, d'évaluer, de comparer et de formaliser les savoirs pratiques de la gouvernance communautaire en milieu minoritaire afin d'en faire ressortir les stratégies concrètes et de contribuer à la diffusion de nouvelles connaissances et des pratiques innovantes.

À cette fin, les chercheurs et leurs partenaires entendent dresser des profils de la gouvernance communautaire notamment au sein de communautés de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Ils réaliseront également des études de cas de pratiques potentiellement innovantes, au Canada et à l'étranger, dans le domaine du développement communautaire. Ces études de cas permettront d'établir des comparaisons entre des situations vécues au Canada, aux États-Unis, en Irlande et au pays de Galles. Selon Linda Cardinal, « ces activités combinées permettront d'identifier les savoirs de la gouvernance communautaire en milieu minoritaire et de préciser leur incidence sur la mobilisation des minorités linguistiques en faveur de leur développement ».

L'ARUC s'est dotée d'un site Internet (www.sciencessociales.uOttawa.ca/aruc-cura) et d'un bulletin électronique afin de permettre à tous ceux et celles que ces enjeux intéressent de suivre la progression des travaux. Il est possible de s'inscrire sur la liste de diffusion électronique de l'ARUC en écrivant à l'adresse suivante : aruc@uOttawa.ca. C'est à suivre!

40 ans d'initiatives en éducation – Un bilan dont il faut être fier!

Pour certains, 1970, c'était hier. Impliqués de longue date dans les dossiers relatifs à l'éducation dans leur langue, ces membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) se souviennent de la création du Programme des langues officielles dans l'enseignement. La *Loi sur les langues officielles* avait à peine un an!

Très vite, cette initiative a été suivie de plusieurs autres, comme la création du Programme de bourses d'été de langues (1971) ou celle du Programme de moniteurs de langues officielles (1973). En 1988, le premier Protocole multilatéral entre le gouvernement fédéral et les provinces, représentées par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le CMEC, créait un cadre de référence dans lequel allaient s'inscrire l'ensemble des initiatives de collaboration fédérale-provinciale/territoriale visant à favoriser l'accès des jeunes d'expression française et anglaise en situation minoritaire à une éducation dans leur langue et à promouvoir l'apprentissage de la seconde langue officielle du pays. Le renouvellement de ce protocole a été annoncé tout récemment, en septembre 2009 (voir le *Bulletin 41-42* vol. 15, #2).

Aujourd'hui, il existe des structures de gestion scolaire pour l'éducation primaire et secondaire dans l'ensemble des provinces et territoires. Près de 250 000 jeunes des CLOSM (142 200 Francophones hors Québec et 106 400 Anglo-québécois) fréquentent l'école, apprennent et découvrent leur culture dans leur première langue officielle. Chaque année, environ 700 moniteurs contribuent à l'apprentissage des langues officielles en appuyant des enseignants en salle de classe et 8 000 bourses sont octroyées à des étudiants désireux d'apprendre leur seconde langue officielle ou de perfectionner leur première langue officielle durant la période estivale. Pas moins de 2,4 millions de jeunes Canadiens, soit 51 % de la population étudiante totale, étudient le français ou l'anglais comme langue seconde et près de 325 000 jeunes anglophones sont inscrits en immersion française. En 2006, la proportion de Canadiens de 25 à 44 ans issus des CLOSM détenant un diplôme d'études postsecondaires a atteint 59 % – elle se situe à 54 % chez leurs homologues des groupes majoritaires.

Des avancées dans le domaine de l'accès à l'éducation postsecondaire dans la langue des CLOSM ont marqué l'histoire grâce à l'action d'une trentaine de collèges et universités francophones hors Québec et d'une dizaine de cégeps et universités anglophones au Québec. Dans près d'une cinquantaine de CLOSM francophones et anglophones, des centres scolaires et communautaires et des *Community Learning Centres* ont ancré les écoles dans la communauté pour en faire des milieux de vie dynamiques et rassembleurs, enrichis d'une foule de services communautaires variés.

Postes Canada, partenaire en alphabétisation

Savoir lire et écrire sont deux apprentissages essentiels au développement des individus et de leurs communautés d'appartenance, mais plus encore dans le cas de communautés minoritaires qui doivent compter sur l'apport de tous leurs membres.

Depuis près de 20 ans, Postes Canada donne son appui à toute une gamme d'initiatives qui visent à favoriser l'alphabétisation et s'assure, partout où cela s'avère pertinent, que ces activités soient largement ouvertes aux membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Lorsqu'il s'agit de projets initiés par Postes Canada, diverses mesures sont prises pour assurer leur participation, depuis la diffusion systématique des informations nécessaires au sein des communautés jusqu'à l'inclusion de leurs membres au sein d'éventuels jurys ou instances décisionnelles liées au projet.

C'est notamment le cas pour les Prix communautaires de l'alphabétisation, créés il y a 16 ans. L'édition 2009 a honoré deux membres de communautés du Nouveau-Brunswick, Genéva Léger, de Notre-Dame, lauréate d'un prix d'accomplissement personnel, et Claudia Dubé, de Kedgwick, récipiendaire d'un prix de l'éducation pour son travail d'enseignement auprès d'anciens décrocheurs.

Dans le même esprit, Postes Canada est depuis dix ans partenaire de la Dictée PGL, qui contribue à l'apprentissage du français chez des milliers d'élèves de la maternelle à la huitième année. L'immense popularité de la Dictée, dans toutes les écoles francophones du pays, en fait un outil de choix pour les familles et les enseignants dans leurs efforts d'éducation. Plus récemment, Postes Canada s'est aussi associée au concours d'épellation Canwest Canspell, tout aussi prisé en milieu anglophone. Apprendre c'est essentiel, pouvoir joindre l'utile à l'agréable, c'est encore mieux!

Le Portail linguistique du Canada, accessible gratuitement – À ajouter à vos favoris!

Depuis longtemps connue – et fréquentée assidûment – par les traducteurs, linguistes et autres artisans de la langue, *TERMIUM Plus®*, la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada est désormais accessible gratuitement grâce au Portail linguistique du Canada.

Lancé au début octobre, le Portail linguistique du Canada met à la disposition de tous les internautes la première collection nationale de ressources linguistiques canadiennes. Dans votre moteur de recherche, vous n'avez qu'à taper www.noslangues.gc.ca. Vous y trouverez tout ce dont vous avez besoin pour étudier, travailler et communiquer plus efficacement dans les deux langues officielles. Riche de quatre millions de termes en français, en anglais et en espagnol, la banque de données terminologiques et linguistiques *TERMIUM Plus®* fait partie intégrante du Portail. Tous ont donc maintenant accès à cet outil des plus fiables produit par le Bureau de la traduction ainsi qu'à tous ses outils d'aide à la rédaction.

Tout y est, de l'orthographe à la grammaire en passant par les conseils de rédaction et de traduction, en plus d'articles écrits par des spécialistes de tous les coins du pays. Que vous soyez professionnel ou étudiant, que votre recherche soit générale ou très pointue, vous y trouverez réponse à toutes vos questions.

Toutes les organisations canadiennes qui s'intéressent à la langue peuvent contribuer au contenu du Portail, qui sera en constante évolution. Véritable cadeau hommage à la dualité linguistique canadienne en ce 40e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, l'initiative de rendre le Portail accessible à tous les Canadiens fait aussi partie des engagements de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir.*

Mieux comprendre pour mieux agir : l'apport de Statistique Canada

Aujourd'hui, à l'échelle de la planète, le Canada est de loin le pays qui pose le plus grand nombre de questions pour cerner les caractéristiques linguistiques de sa population lors des recensements. C'est là l'aboutissement d'une longue tradition.

À l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969, les rares données offertes sur les minorités de langue officielle provenaient des recensements. Celui de 1961 avait posé deux questions aux recensés : l'une sur la langue maternelle (la première langue apprise dans l'enfance et encore comprise) et l'autre sur la connaissance des langues officielles. Au recensement de 1971 une troisième question s'est ajoutée, cette fois sur la langue parlée le plus souvent à la maison. Quarante ans plus tard, il y en avait sept qui tentaient de cerner les différents enjeux relatifs à la connaissance et à l'usage des langues officielles.

Malgré tout, en dépit du grand potentiel analytique des informations recueillies, le recensement canadien ne répond pas à tous les besoins en données sur le sujet. C'est pour combler ces manques que Statistique Canada a mené en 2006 son Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle. Conduite dans la foulée du recensement réalisé en mai, elle avait pour but d'obtenir des informations plus pointues sur des sujets prioritaires pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), tels la famille, l'éducation, la santé, la petite enfance et la langue d'usage dans la sphère publique.

Cette enquête a été réalisée avec la collaboration et le soutien financier d'une dizaine de ministères et d'agences. Grâce à ce projet sans précédent, les organismes publics, les CLOSM et les milieux de la recherche disposent désormais d'une source unique d'informations statistiques mais aussi de données plus subjectives sur les perceptions qu'ont les membres des CLOSM de la vitalité de leurs communautés et de leur appartenance identitaire. Ces données uniques enrichissent déjà les échanges entre tous les intervenants liés aux CLOSM et les aident à prendre de meilleures décisions. Le projet a aussi favorisé l'insertion de Statistique Canada dans un vaste réseau de partenaires qui ont à cœur le développement et l'épanouissement des CLOSM.

Les premiers résultats de cette enquête sont disponibles sur le site de Statistique Canada à l'adresse http://www.statcan.gc.ca/pub/91-548-x/91-548-x2007001-fra.pdf. De plus, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, sous la direction de Rodrigue Landry, s'est vu confier le mandat de réaliser une monographie portant sur les données de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle en collaboration avec plusieurs chercheurs qui s'intéressent à la situation des minorités de langue officielle au Canada. Le projet est financé par Patrimoine canadien.

Un nouveau bulletin sur les Langues officielles à la GRC

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a célébré le 40e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* en se dotant d'un nouveau bulletin interne, La Dépêche / The Dispatch.

Le premier numéro est paru au début septembre. Trimestriel, La Dépêche proposera des chroniques, des astuces de la langue et des informations sur les divers aspects du dossier des langues officielles. Distribué en format électronique, il est envoyé à tous les employés de la GRC via courriel.

Cette sensibilisation à l'interne s'accompagne, à l'externe, d'un effort d'ouverture et de dialogue avec les communautés minoritaires de langues officielles. Ainsi, au printemps dernier, la GRC a tenu une consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de son projet de consolidation de trois de ses bureaux et de la construction d'un nouveau détachement qui sera mieux en mesure de répondre aux besoins opérationnels de l'organisation.

Au cours de cette session, onze représentants des CLOSM, pour la plupart maires et conseillers, ont pu échanger avec des représentants de la GRC et exprimer leurs inquiétudes quant aux impacts possibles de cette consolidation sur les communautés. Ils ont vite été rassurés. Bien que l'emplacement définitif du site n'ait pas encore été choisi, il est d'ores et déjà certain que ces réaménagements n'affecteront en rien le temps de réponse ou tout autre service offert par la GRC. Personne, parmi le personnel, ne devra déménager. La rencontre a aussi été l'occasion d'échanges plus généraux entre les parties sur divers sujets qui leur tiennent à cœur.

Les participants se sont déclarés très satisfaits de cette initiative et tous appuient désormais sans réserve le projet de la GRC. Reste à savoir laquelle aura le privilège d'accueillir le nouveau détachement. C'est à suivre!

Économie – Contribuer à l'essor des CLOSM

Brancher les CLOSM, un succès d'Industrie Canada

À compter de la fin des années 90 et pendant dix ans, Industrie Canada a mis de l'avant toute une brochette de programmes qui visaient tous le même objectif : brancher les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et les aider à profiter pleinement des avantages des technologies de l'information dans la nouvelle économie, axée sur le savoir.

Le Programme d'accès communautaire (PAC) était une composante essentielle de cette stratégie. En fournissant un accès abordable à Internet et les compétences nécessaires pour utiliser cet outil de façon efficace, le PAC permettait de combler le « fossé numérique » qui, au Canada comme ailleurs, sépare les particuliers, les ménages, les entreprises, les régions et les différentes couches socio-économiques. Un autre de ces programmes, Ordinateurs pour les écoles, a contribué à une meilleure connectivité des communautés en ciblant les jeunes générations. De 2003 à 2008, pas moins de 24 146 ordinateurs ont été livrés aux écoles au sein des CLOSM.

Dans le même esprit et durant la même période, 366 étudiants en technologies de l'information issus des CLOSM ont pu vivre une expérience de travail de courte durée dans leur milieu dans le cadre du programme Étudiants bien branchés : par le biais de cette initiative, ils étaient appelés à faire de la formation au sein de PME canadiennes, pour aider ces dernières à comprendre et à tirer parti des avantages de l'utilisation d'Internet et des nouvelles technologies de l'information dans la conduite et le développement de leurs affaires.

Enfin, le programme Francommunautés virtuelles, réalisé en partenariat avec Patrimoine canadien dans le cadre de Culture canadienne en ligne, visait particulièrement à favoriser la participation active des collectivités francophones et acadiennes du pays au développement et à l'utilisation des technologies de l'information. En dix ans, le programme a appuyé près de 200 projets novateurs ayant pour but de stimuler la connectivité, l'accès à l'inforoute, le développement des contenus et les nouveaux médias en français.

Mieux branchées et mieux outillées, les CLOSM sont désormais mieux à même de profiter des opportunités et de relever les défis inhérents à leur développement économique et social.

L'apprentissage de la langue pour favoriser l'intégration des immigrants

La contribution des immigrants au développement et à l'essor des communautés de langue officielle en situation minoritaire représente une composante importante de la vitalité de la francophonie canadienne. L'apprentissage de la langue à un niveau qui leur permet de fonctionner de façon autonome dans leur nouvel environnement, constitue, toutefois, un défi majeur.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) appuie plusieurs programmes et projets visant la formation en français dans le cadre du programme Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). CIC a récemment financé le développement des Lignes directrices du programme CLIC, niveaux 5 à 7, un outil pédagogique important pour les enseignantes et les enseignants de la langue française dans le cadre de ce programme.

Les cours de niveaux 5 à 7 ont pour objectif d'améliorer la capacité de l'apprenant à bien communiquer en français pour faciliter son intégration sociale. L'élaboration des lignes directrices et du contenu de ces trois niveaux d'apprentissage a été confiée au Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC), un organisme qui appuie les normes nationales existantes en français et en anglais pour décrire, mesurer et reconnaître la maîtrise de la langue seconde des immigrants adultes qui s'établissent au Canada.

Le CNCLC a préparé 20 unités modulaires qui permettent aux apprenants de mettre leurs connaissances en pratique en situation de formation, d'emploi et d'interaction quotidienne. L'approche est centrée sur l'accomplissement de tâches de communication : faire des appels téléphoniques, prendre ou fixer des rendez-vous, participer à une réunion, rédiger des lettres, etc. Des activités d'intégration liées aux douze thèmes du programme CLIC permettent d'explorer des domaines comme la vie chez soi, les banques et les finances, la culture, le droit canadiens, les services commerciaux et les affaires, la famille, la santé, les voyages, etc. Tout un volet est consacré à l'employabilité.

Une version électronique téléchargeable des lignes directrices est disponible pour les enseignants du français langue seconde sur le : http://etablissement.org/sys/whatshappen_detail.asp?anno_id=2008762.

Développement économique des CLOSM du Nord – Le changement dans la continuité

En août 2009, la responsabilité du développement économique du Nord canadien, jusque là assumée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), a été confiée à la nouvelle Agence canadienne de développement économique du Nord, CanNor. Pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, cette nouveauté s'inscrit néanmoins sous le signe de la continuité.

C'est véritablement au début de la présente décennie que des programmes de développement économique ont spécifiquement été offerts aux communautés francophones établies au nord du 60e parallèle. Un appui accru de Patrimoine canadien puis la création du Réseau de développement économique et d'employabilité (par Ressources humaines et Développement des compétences Canada) ont commencé à changer la donne : les partenaires fédéraux et les CLOSM ont engagé un dialogue plus structuré et commencé à examiner des projets concrets.

La création en 2004 du fonds d'Investissements stratégiques dans le développement du Nord a largement coïncidé avec une recrudescence d'intérêt et d'activités de la part des CLOSM. Flexibles, les programmes fédéraux favorisent particulièrement les investissements structurants, dans des domaines tels le renforcement des compétences, l'outillage et le développement des structures, susceptibles de créer les conditions qui à leur tour permettent aux entreprise de prendre leur envol ou se développer. Ainsi appuyées, les communautés ont pu mieux faire entendre leur voix, et assurer leur présence aux tables régionales ou nationales où sont débattus les plans d'avenir et les enjeux qui interpellent l'ensemble des résidents des territoires.

Très concrètement, au cours des dernières années, les communautés francophones du Yukon ont reçu un appui qui leur a permis de lancer un projet pour attirer les touristes francophones au Yukon et de réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un centre de formation où les travailleurs yukonnais pourraient acquérir les compétences linguistiques nécessaires à l'avancement de leur carrière. En 2008-2009, l'Association des francophones du Nunavut a reçu un appui aux fins de la création d'un incubateur d'entreprises et pour le développement du tourisme culturel. Enfin, le Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest a pu développer une stratégie de marketing visant à attirer les touristes francophones québécois et une étude de faisabilité visant à sonder le potentiel du marché touristique français.

Tous les programmes désormais gérés par CanNor se poursuivent tels que prévus. Visiblement, le changement a du bon…et la continuité aussi!